

Agir maintenant pour aider les entreprises et les travailleurs du secteur forestier à traverser la crise.

La crise (forestière) est tout aussi forte, et même plus, que celle dans le secteur de l'automobile, puisqu'elle touche 825 000 travailleurs, comparativement à 500 000 travailleurs. Il me semble qu'il faut faire un effort de cohérence, un effort de gros bon sens.

– Guy Chevrette, président-directeur général, Conseil de l'industrie forestière du Québec, Sous-comité de l'industrie sur les secteurs industriels canadiens, 12 mars 2009

L'industrie forestière est au cœur de la vie de régions entières au Québec. 88 000 Québécoises et Québécois travaillent dans la foresterie, les scieries et les usines de pâtes et papiers, soit environ le tiers des emplois canadiens.

Le Québec compte 230 villes et villages qui dépendent majoritairement de l'industrie forestière, dont 160 qui dépendent exclusivement de la forêt. En fait, près de la moitié des collectivités forestières au Canada se trouvent au Québec.

L'industrie forestière vit une des pires crises de son histoire. Depuis avril 2005, ce sont 25 000 emplois qui ont été perdus dans le secteur forestier québécois, incluant les domaines connexes. Malheureusement, le gouvernement conservateur reste muet face aux demandes de l'industrie.

Jusqu'ici, le gouvernement fédéral n'a rien trouvé de mieux que d'investir des miettes dans le secteur forestier et de créer des groupes consultatifs. Le groupe de travail Québec-Ottawa présentera au plus tard le 15 mai ses solutions à la crise forestière. Afin d'offrir au comité des éléments concrets d'action, le Bloc Québécois présente une série de mesures qui pourraient être mises en place rapidement pour aider les entreprises et les travailleurs du secteur forestier à traverser la crise.

Les mesures présentées dans ce document ne sont pas nouvelles, mais le gouvernement conservateur a toujours refusé de les mettre en place. Elles sont tirées des plateformes électorales ainsi que des deux plans de relance présentés par le Bloc Québécois. Ce sont des mesures vérifiées qui ont toutes reçu un accueil favorable, tant de la part de l'industrie que de la part des travailleurs.

Le Bloc Québécois propose un plan d'aide complet pour l'industrie forestière visant trois principaux objectifs : soutenir immédiatement l'industrie, aider les travailleurs et les communautés à passer à travers la crise et moderniser l'industrie de la forêt pour qu'elle devienne plus productive et plus verte.

Soutenir immédiatement l'industrie forestière pour traverser la crise

On n'a plus les moyens de spéculer. Si on ne fait rien, on risque la descente aux enfers. Les mises à pieds et les fermetures se succéderont encore. Et les politiques assumeront alors les conséquences de leurs choix.

– Bernard Généreux, président de l'Union des municipalités du Québec et préfet de la MRC Domaine-du-Roy

Le Bloc Québécois propose une série de mesures à mettre rapidement de l'avant afin de soutenir immédiatement l'industrie forestière.

L'accès au crédit est à ce jour le principal problème auquel est confrontée l'industrie forestière. Les institutions financières refusent de prêter au secteur de la forêt à un taux raisonnable, ce qui entraîne des frais d'intérêts insoutenables pour les entreprises du secteur forestier. À court terme, si rien n'est fait, ce manque de liquidités entraînera des milliers de pertes d'emploi.

Le Bloc Québécois propose la mise en place immédiate d'une facilité de crédit pour l'industrie forestière qui serait dotée d'une enveloppe similaire à celle offerte à l'industrie automobile qui recevra plus de 5 milliards de dollars.

Par l'entremise d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada, le gouvernement mettra en place un guichet unique qui offrira aux entreprises du secteur forestier des prêts et des garanties de prêts.

Ainsi, les entreprises forestières auront accès à un guichet unique et pourront obtenir du financement à un taux commercial raisonnable, ce qui leur permettrait de passer à travers la crise.

Les conservateurs ont déjà trop attendu et pour éviter le pire, il faut agir maintenant.

Soutenir les travailleurs et les communautés frappés par la crise

Moderniser le régime d'assurance emploi

Afin de soutenir les travailleurs et les communautés frappés par la crise, le Bloc Québécois propose une approche intégrée qui permettra à la fois de soutenir les travailleurs victimes de la crise, tout assurant l'injection rapide de sommes importantes dans les communautés. Cette approche bénéficiera grandement aux

communautés forestières touchées par le chômage. Pour ce faire, le Bloc Québécois propose une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi contenant les changements suivants :

- Une nouvelle approche qui présume la bonne foi des demandeurs;
- L'abolition du délai de carence de deux semaines;
- Un seuil d'admissibilité de 360 heures pour tous;
- Une hausse du taux des prestations de 55 à 60 % du salaire gagné;
- L'augmentation de la rémunération assurable à 42 500 \$;
- Calcul des 12 meilleures semaines;
- Un programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés;
- L'élargissement du droit, pour un prestataire, de toucher des prestations tout en poursuivant une formation;
- Élargir et adapter le programme de travail partagé.

À la suite des réformes imposées par les gouvernements libéraux et de l'inertie actuelle du gouvernement conservateur, le régime d'assurance-emploi est inefficace et injuste. Une bonification du régime permettrait :

- De faire passer le taux de couverture de 46 à 65 % et donc à plus de 148 000 personnes supplémentaires de recevoir des prestations;
- Le versement d'un premier chèque 14 jours après la demande;
- L'injection de 7,9 milliards de dollars supplémentaires dans les poches des travailleurs et dans l'économie en deux ans;
- Un soutien plus important aux industries saisonnières, dont plusieurs sont liées à la forêt, qui pourront plus facilement retenir leurs travailleurs.

Encourager le retour des jeunes en région

Ce n'est un secret pour personne, les jeunes des régions vont étudier dans les grands centres et bon nombre d'entre eux décident d'y rester. Par le fait même, les régions éprouvent de grandes difficultés à conserver leur vitalité économique. Le Bloc Québécois souhaite l'adoption du projet de loi qui vise à accorder un crédit d'impôt d'un maximum de 8 000 \$ à un jeune diplômé décidant d'aller travailler dans une région en difficulté économique et démographique. Ainsi, une main d'œuvre productive et innovante pourra revenir en région et participer activement au développement et à la diversification des régions ressources. À terme, cette mesure coûtera 160 millions de dollars annuellement au gouvernement fédéral.

Encourager la formation

Afin d'encourager la formation et le développement des compétences en temps de crise, le Bloc Québécois propose d'instaurer un crédit d'impôt remboursable pour les employeurs qui décideraient de maintenir le lien d'emploi avec un employé et de l'envoyer suivre une formation reconnue par le Québec et les provinces.

Cette mesure vise deux principaux objectifs. Premièrement, elle permettrait aux employeurs de conserver leurs travailleurs en temps de crise économique. Deuxièmement, le caractère remboursable de ce crédit d'impôt permettra aux entreprises de se doter de liquidités pour continuer à mener leurs activités de production et de roulement.

En effet, les jeunes travailleurs sont souvent les premiers touchés par les mises à pied. Or, ces mêmes jeunes représentent le futur des entreprises. En profitant de ce programme, les employeurs pourraient envoyer leurs travailleurs en formation tout en recevant un crédit d'impôt équivalent à 60 % du salaire, pour un maximum de 42 500 \$ annuellement.

D'autre part, l'adoption de cette mesure permettrait d'éviter que des gens se retrouvent sur le chômage. Ainsi, le financement de cette mesure serait pratiquement équivalent à ce que le gouvernement aurait versé de toute façon en assurance emploi.

Finalement, comme la formation est un gage de productivité, l'économie tout entière pourrait profiter des retombées de ce programme. Le Bloc Québécois estime que cette mesure coûterait 500 millions de dollars annuellement si les participants bénéficient du programme pour une durée maximale de deux ans.

Une industrie forestière verte et moderne

Aider à financer la transition de l'industrie vers l'utilisation d'une énergie verte. Aider à financer l'engagement de l'industrie à réduire la pollution. Tout ce qu'on peut faire pour outiller le volet vert de l'industrie sera extrêmement utile.

Ce que le gouvernement peut faire en plus de nous aider à traverser la crise et à régler nos dettes c'est d'augmenter le financement pour la recherche. Rendre remboursables les crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental. Voilà qui nous permettra d'innover pour nous sortir du problème actuel.

– Avrim Lazar, président et chef de la direction, Association des produits forestiers du Canada, Sous-comité de l'industrie sur les secteurs industriels canadiens, 12 mars 2009

Encourager l'utilisation du bois dans les constructions fédérales

Le Bloc Québécois entend déposer un projet de loi afin d'encourager l'utilisation du bois dans les constructions fédérales. Les produits ligneux constituent un substitut aux produits énergivores tel l'acier qui nécessite beaucoup d'énergie

dans sa transformation. Conséquemment, l'utilisation du bois constitue une façon concrète de réduire les émissions de gaz à effet de serre¹.

De plus, l'utilisation du bois dans les constructions fédérales permettra à nos entreprises de développer de nouveaux produits de deuxième et troisième transformation et de trouver de nouveaux marchés pour les produits d'ici.

De plus, il existe en Europe des politiques d'utilisation du bois dans la construction pour des raisons environnementales. En effet, en plus de capter le dioxyde de carbone, le bois représente une solution de remplacement écologique aux matériaux de construction à haute intensité énergétique².

Comme nos confrères (MM Chevette et Lazar), nous voudrions une politique qui favorise l'utilisation du bois dans la construction institutionnelle et commerciale. Le Québec a adopté une telle politique en 2008. Plus spécifiquement, nous visons aussi un régime enregistré d'épargne sylvicole qui permettrait à un propriétaire forestier d'accumuler dans un fonds des sommes à l'abri de l'impôt qu'il pourrait réinvestir plus tard dans l'aménagement de ses boisés. Cela existe ailleurs dans le monde, et nous pensons qu'il est grand temps que le Canada se dote de ce genre d'outil.

– André Roy, second vice-président, Fédération des producteurs de bois du Québec, Sous-comité de l'industrie sur les secteurs industriels canadiens, 12 mars 2009

Une corvée modernisation

Tout d'abord, pour stimuler les investissements, la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable doté d'une enveloppe de 4 milliards de dollars. Ainsi, les entreprises forestières pourront profiter d'un crédit d'impôt remboursable de 20 % sur leurs investissements dans le matériel productif si elles le font avant le 31 décembre 2010. Cette mesure permettra d'augmenter la compétitivité des entreprises, tout en leur fournissant des liquidités supplémentaires. Ce programme pourra contribuer à des investissements privés de 20 milliards de dollars dans l'appareil productif du Québec et du Canada, un besoin particulièrement criant dans l'industrie forestière.

Afin de permettre à la BDC de financer directement ces investissements, le gouvernement fédéral injectera 2 milliards de dollars en capital dans cette nouvelle facilité de crédit, ce qui permettra à la BDC d'accorder le financement nécessaire à cette « corvée modernisation ».

Comme le secteur forestier est à court de liquidités, l'utilisation du financement accordé à des taux commerciaux, par la facilité de crédit, leur permettrait d'avoir accès à du crédit pour financer les investissements en usine. Grâce à ces nouveaux investissements, l'industrie forestière se retrouverait en bonne position pour profiter de la reprise économique.

¹ "A Synthesis of Research on Wood Products and Greenhouse Gas Impacts. FPInnovations, 2008."

² Commission européenne, DG enterprises 2003.

Soutenir la recherche industrielle

La recherche industrielle est une des clés de la réussite dans un monde de plus en plus globalisé et compétitif. Or, la crise économique qui sévit actuellement et le manque de liquidités qui en découle forcent les entreprises à rationaliser leurs activités. Dès lors, la recherche, qui est profitable à long terme, mais qui engendre des coûts immédiats, devient une dépense qui peut être rapidement éliminée en temps de crise.

Il est clair que la prospérité future des entreprises québécoises et canadiennes passe par l'innovation et le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés. La crise économique qui sévit ne doit pas devenir un prétexte pour hypothéquer la prospérité à long terme de notre économie. Voilà pourquoi le Bloc Québécois propose de mettre en place un crédit bonifié à la recherche scientifique et au développement expérimental afin que la crise devienne une occasion pour les entreprises de développer de nouveaux marchés et de nouveaux produits afin qu'elles soient en position de force à la sortie de la crise.

Le Bloc Québécois propose que le crédit d'impôt à la recherche industrielle devienne remboursable. Cette mesure permettra à toutes les entreprises, même celles qui ne font pas de profits, de continuer à dépenser en recherche et développement. De plus, le Bloc Québécois propose que le remboursement se fasse sur une base trimestrielle afin que les activités engagées par les entreprises puissent leur permettre d'obtenir les liquidités nécessaires à la poursuite de leurs activités. Cette mesure coûtera 500 millions de dollars annuellement.

Soutien aux carburants de remplacement

Pour trouver de nouveaux débouchés aux résidus forestiers, plusieurs mesures peuvent être mises en place, dont l'utilisation des biocarburants de remplacement de seconde génération.

Le développement et la commercialisation des biocarburants de deuxième génération, comme l'éthanol cellulosique, aidera à la fois à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le développement des régions forestières. Le Bloc Québécois propose la création d'un fonds de 50 millions de dollars destiné au financement de la recherche et à la commercialisation.

Une bourse du carbone qui respecte les objectifs de Kyoto

Concrètement, depuis 1990, l'industrie a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de près de 35 % (par tonne de produits). Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) sont ainsi passées de 4,5 à 3,7 millions de tonnes malgré une hausse de production de 27 %

– Performance environnementale : Un portrait de l'industrie papetière, CIFQ, 2005

L'industrie forestière a fait des efforts considérables pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En mettant de l'avant une véritable bourse du carbone, l'industrie pourrait vendre ses crédits de carbone et utiliser les liquidités qui en découlent pour investir dans les régions du Québec.

Au moment où le Canada signait Kyoto, et plus encore au moment de sa ratification, le gouvernement fédéral a envoyé un signal très fort à l'effet que ces efforts allaient être récompensés. Cela ne s'est jamais produit et, aujourd'hui, l'administration américaine axe sa politique à partir de 2006 comme année de référence.

Le Bloc Québécois considère donc que toutes les industries qui ont fait des efforts et réduit leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 doivent être compensées au moyen de crédits échangeables.